



Davantage de diplômés du secondaire II

Berne, le 13 novembre 2006. La CDIP veut, en collaboration avec les organisations du monde du travail et la Confédération, amener un plus grand nombre de jeunes (actuellement 90% environ) à décrocher un diplôme au degré secondaire II. Les jeunes doivent aussi perdre moins de temps à changer de voie ou à «patienter dans un sas». Les groupes à risque doivent être soutenus de manière ciblée.

Le 27 octobre dernier, les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique se sont mis d'accord avec les responsables des organisations du monde du travail (associations patronales et syndicales) et les offices fédéraux concernés sur des lignes directrices visant à améliorer le passage entre l'école obligatoire et la formation postobligatoire, appelé aussi «transition». Cette réunion qui visait un engagement commun de la part des participants s'inscrit dans le cadre du projet Transition lancé par la CDIP.

Objectifs du projet Transition

Actuellement, en Suisse, 89% des jeunes sont titulaires d'un diplôme du degré secondaire II, diplôme qui, le plus souvent, est un diplôme de fin d'apprentissage. En comparaison internationale, ce pourcentage est certes élevé – la moyenne de l'OCDE est de 81%, celle des 19 Etats membres de l'UE de 83% (chiffres 2004 concernant les 18–20 ans) – mais il faudrait néanmoins qu'il le soit plus encore.

Le projet Transition de la CDIP poursuit les objectifs suivants:

1. D'ici à l'année 2015, amener à 95% le pourcentage des jeunes titulaires d'un diplôme du degré secondaire II.
2. Eviter les pertes de temps qu'impliquent les changements de place d'apprentissage et d'école ou les solutions transitoires.
3. Repérer tôt (école obligatoire) les groupes à risque et les soutenir de manière ciblée.

Concrétisation des lignes directrices

Les lignes directrices du 27 octobre 2006 constituent la base du projet Transition. Les organisations du monde du travail et les offices fédéraux concernés sont engagées elles aussi dans ce projet de la CDIP.

Les thématiques évoquées ci-après seront traitées dans le cadre de sous-projets et les solutions choisies seront mis en œuvre conjointement d'ici à l'année 2008:

- Les exigences des degrés secondaires I et II seront mieux harmonisées. Les «exigences du degré secondaire II» feront l'objet d'un sous-projet dans le cadre du projet Transition. En ce qui concerne les compétences requises à la fin de la scolarité obligatoire, on pourra par contre tirer profit des travaux afférents à l'élaboration de standards de formation pour l'école obligatoire qui sont actuellement en cours (standards HarmoS). Les organisations du monde du travail sont impliquées dans la consultation relative à ces standards.
- Un autre sous-projet Transition sera consacré à l'organisation, dans le courant de la 8^e année de scolarité, de bilans de situation destinés à améliorer le choix d'une profession.

- Le rôle et la fonction des offres passerelles seront clarifiés (10^e année scolaire et autres offres émanant des autorités de l'éducation, semestres de motivation offerts par les autorités responsables du marché du travail).
- Les meilleures mesures en faveur des groupes à risque seront mises en évidence. Les mots-clés: repérage durant la scolarité obligatoire, prise en charge individuelle selon le principe du *case management*.

Le projet Transition permettra également d'améliorer l'échange d'informations entre les parties concernées. Il existe déjà un site internet consacré au projet (www.nahtstelle-transition.ch/fr) et différentes manifestations nationales sont prévues qui doivent permettre la diffusion de «good practice», c'est-à-dire de mesures qui ont déjà fait leurs preuves, par exemple dans le domaine de la prise en charge des groupes à risque.

Personne de contact Gabriela Fuchs, responsable de la communication, 031 309 51 11

Pour en savoir plus Lignes directrices pour l'optimisation de la transition scolarité obligatoire – degré secondaire II
<http://www.nahtstelle-transition.ch/fr>